Introduction

nature — Le document à analyser est un extrait d'un procès-verbal manuscrit qui consigne les résultats des votes des

contenu — députés lors du procès de l'ancien roi Louis 16, appelé ici Louis Capet. Ce document a été écrit à la plume par un des

auteur — greffiers de la Convention, lieu de conservation du

source — document, sans que l'on connaisse l'identité précise de

date et — l'auteur. Le procès-verbal est rédigé le 17 janvier 1793,

contexte — c'est-à-dire le dernier jour du procès, qui a débuté le 10 décembre 1792. Les députés se prononcent sur la culpabilité de l'ancien roi et sur l'éventuelle peine à lui infliger. Par 384 voix contre 334, il est condamné à mort et est exécuté en public le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution à Paris.

Après avoir analysé le verdict du procès, nous montrerons que celui-ci constitue un tournant politique majeur en France.

L'INTRODUCTION D'UNE ANALYSE DE DOCUMENT(S)

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
LA PRESENTATION DU DOCUMENT				
- Nature du document identifiée - Auteur présenté avec précision - Date et contexte mentionnés - Contenu du document résumé - Source du document identifiée				
L'ANNONCE DU PLAN				
- Plan annoncé pertinent - Annonce rédigée du plan				

PPO1 : Le procès et la mort de Louis XVI (1792-1793)

Point de passage et d'ouverture 1 : Le procès et la mort de Louis XVI (1792-1793)

I. Après l'instruction, des chefs d'accusation politiques

A. La trahison : Sur les quarante chefs d'accusation, la trahison est l'une des inculpations centrales. Elle repose en particulier sur la tentative de fuite de la famille royale à Varennes en juin 1791, événement qui suscite la défiance irréversible d'une large part de la population et met au jour la duplicité du roi

B. Les liens avec la Contre-Révolution : Louis XVI est également accusé d'être complice de la Contre-Révolution mais aussi des princes étrangers en guerre contre la France depuis avril 1792. Il est ainsi jugé responsable de l'invasion du territoire et des menaces sur Paris à l'été 1792

II. Au procès, des débats marqués par les clivages politiques

A. La position des Montagnards : Pour les députés Montagnards comme Saint Just ou Robespierre, pressés par les sans-culottes parisiens très hostiles au roi, le procès reflète la lutte de deux régimes : la République ne peut survivre quand celui qui incarne la royauté est toujours vivant, coupable en outre de guerre et de répression.

B. La position des députés modérés : Les députés Girondins, bien que partisans du procès, sont plus hésitants sur la sentence encourue. Ils redoutent les risques de guerre civile et de coalition européenne contre la France que la mort immédiate du roi pourrait susciter.

C. La défense de Louis XVI : Le roi est interrogé et ses avocats élaborent sa défense sur des arguments juridiques et la réfutation des chefs d'accusation. Mais les plaidoiries, suivies d'une courte déclaration de Louis XVI, ne peuvent emporter l'adhésion.

III. Après le procès, un verdict de condamnation à mort

A. Le verdict sous tension : Les divergences des députés s'expriment lors des votes par appel nominal. La très grande majorité des députés reconnaissent Louis XVI coupable. Puis, après des opérations de vote prolongées, 387 députés sur 721 décident la mort sans conditions. Certains tentent alors vainement d'obtenir le sursis.

B. L'exécution publique : Le 21 janvier, le roi est donc exécuté place de la Révolution, devant une foule nombreuse. Cet événement est perçu dès cette époque comme une condamnation de la monarchie et comme un acte fondateur de la République.

L'exécution de la sentence
L'exécution de Louis XVI sur la place de la Révolution le 21 janvier 1793, estampe anonyme, fin du XVIIIe siècle, musée Carnavalet, Paris.